

# Agent de service médico-social

RNCP37452 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 330, 334t, 343t                                      |
| Formacode(s)            | 43429, 42069, 42086, 43403                           |
| Code(s) ROME            | J1301, K1302                                         |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |
| Date d'échéance         | 22/01/2028                                           |

## Certificateur(s)

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 17987301300017

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les emplois dans les établissements évoluent et font appel à de nouvelles fonctions, spécifiques aux lieux de vie pour personnes dépendantes. On observe que le personnel qui assure la propreté et l'hygiène des lieux peut occasionnellement seconder le personnel soignant dans l'accompagnement des résidents. Outre leurs responsabilités habituelles de nettoyage et de bionettoyage, ils peuvent participer au service de repas et aider les résidents les plus autonomes à se déplacer.

On attend de ces agents de service un ensemble particulier de compétences ; cet ensemble combine des compétences relevant du nettoyage et des compétences relevant de l'aide aux actes de la vie quotidienne. Le titre à finalité professionnelle d'Agent de service médico-social (ASMS) réunit ces compétences, les rend visibles et permet leur reconnaissance. La qualification des agents de service en établissements médicaux sociaux est déterminante pour répondre à l'enjeu sociétal d'accompagnement des personnes dépendantes. En offrant un premier niveau de qualification, le titre ASMS peut contribuer à l'attractivité du secteur.

### ACTIVITÉS VISÉES

Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents

Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement

Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents

Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires

Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces

2. Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement

Contribuer au service du linge des résidents et de l'établissement

Contribuer au service des repas des résidents

3. Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé

Accompagner le résident dans ses déplacements

Accompagner le résident à prendre son repas et à boire

## Blocs de compétences

### **RNCP37452BC01 — Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires

Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle (55min)

L'épreuve se compose de deux parties indépendantes. Le candidat tire au sort un sujet avant chaque partie. A l'issue de chaque partie, le jury interroge le candidat à partir de questions fournies. Au cours de la mise en situation professionnelle, le candidat respecte les règles d'hygiène et les mesures de prévention des risques professionnels.

a) Partie « nettoyage d'un sanitaire » :

- durant 20 minutes, le candidat prépare le chariot de ménage, nettoie un bloc sanitaire, nettoie et range le matériel et le chariot.
- durant 5 minutes, le jury invite le candidat à répondre à des questions au sujet de sa prestation.

b) Partie « bionettoyage d'une chambre » :

- durant 25 minutes, le candidat prépare le chariot de bionettoyage et applique un protocole de bionettoyage de la chambre d'un résident. Il applique les précautions standards. Il nettoie et range le matériel et le chariot.
- durant 5 minutes, le jury invite le candidat à répondre à des questions au sujet de sa prestation.

### **RNCP37452BC02 — Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Contribuer au service du linge des résidents et de l'établissement

Contribuer au service des repas des résidents

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle (30min)

L'épreuve se compose de deux parties indépendantes. Le candidat tire au sort un sujet avant chaque partie. A l'issue des deux parties, le jury interroge le candidat à partir de questions fournies. Au cours de la mise en situation professionnelle, le candidat respecte les règles d'hygiène et les mesures de prévention des risques professionnels.

a) Partie « réfection d'un lit » : durant 10 minutes, le candidat refait le lit d'un résident en appliquant les précautions standards et les précautions complémentaires.

b) Partie « service d'un plateau » :

- durant 10 min, le candidat prépare le plateau de collation et le pose sur la table de manière adaptée au résident.
- durant 10 minutes, le jury invite le candidat à répondre à des questions au sujet de sa prestation.

### **RNCP37452BC03 — Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Accompagner le résident dans ses déplacements

Accompagner le résident à prendre son repas et à boire

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle ( 25min)

Le candidat tire au sort un sujet. Au cours de la mise en situation professionnelle, le candidat respecte les règles d'hygiène et les mesures de prévention des risques professionnels :

- durant 15 minutes, le candidat accompagne le résident à se déplacer, à s'installer à table et à prendre sa collation en autonomie.
- durant 10 minutes, le jury invite le candidat à répondre à des questions au sujet de sa prestation.

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les établissements médico-sociaux d'accueil ou d'hébergement des personnes en perte d'autonomie

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) (le cas échéant)  
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (le cas échéant)  
Petites unités de vie (PUV) (le cas échéant)  
Résidences autonomie  
Accueils de jour  
Les établissements médico-sociaux d'accueil ou d'hébergement des personnes en situation de handicap  
Les entreprises assurant l'externalisation du nettoyage et du bionettoyage dans les établissements médico- sociaux

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de service hôtelier  
Agent hôtelier  
Agent de service logistique  
Agent de service hospitalier  
Agent de service hébergement  
Agent de service intérieur

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.                                  |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible                                         |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 521 €                                                                                                                                     |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée)<br>T4X61 — Agents de service hospitaliers · tension 2/5 (Faible) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 87 131                                                                                                                                      |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 55 %                                                                                                                                        |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 16 %                                                                                                                                        |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie<br>T4X61 — Agents de service hospitaliers                                                    |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Candidature individuelle, VAE

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de professionnels (2 membres du jury par candidat présenté) :

- Agent de service hébergement
- Agent de service hospitalier
- Agent de service hôtelier

Un membre de jury doit avoir une expérience en bionettoyage des locaux.

Un membre de jury doit avoir une expérience dans l'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie.

#### ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Prise en charge usuelle | 6 820 € |
|-------------------------|---------|

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Selon la branche | 6 000 € – 7 682 € |
|------------------|-------------------|

| Prise en charge | Branches concernées                                                 |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------|
| 6 820 €         | Valeur par défaut · 207 branches                                    |
| 7 682 €         | CPNE Travail Temporaire, CPNEFP de l'enseignement privé indépendant |
| 6 860 €         | CPNE des MFR, CPNEFP de la Mutualité Sociale Agricole               |
| 6 467 €         | CPNEFP Mutualité                                                    |
| 6 000 €         | CPNEFP de la métallurgie                                            |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 22/01/2028 |
|-------------------------------------|------------|

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37452/>